



PERMANENCE DES IMPOTS

tous les mardis sans RDV

A PARTIR DU MARDI 30 AVRIL 2019

- De 9h à 12h

Antenne de Villemur-sur-Tarn au 2, avenue Saint-Exupéry

- De 14h à 17h

Antenne de Bessières au 26, place du Souvenir

Elles concerneront :

- l'accueil des contribuables pour le traitement de la majorité des opérations qui peuvent être accomplies au guichet d'un centre des finances publiques en matière d'impôt
- l'utilisation de "l'espace personnel" de l'usager, les renseignements généraux concernant la déclaration de revenus, l'aide à la mise à jour des éléments nécessaires au prélèvement à la source
- le dépôt d'une réclamation relative à l'impôt sur le revenu, aux impôts locaux ou à la contribution à l'audiovisuel public
- l'adhésion au prélèvement à l'échéance ou à la mensualisation. Pour des raisons de sécurité, seuls les paiements en ligne pourront être effectués.